

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le jeudi 23 février 2023 à 9h30 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérian, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 15 février 2023.

Présent(e)s : M. Jérôme BERNARD, M. Mickaël BOUCHARDON, M. Claude BRUN, Mme Stella BSERENI, M. Antoine CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Jérôme LEBRAT, Mme Pascale DARDIER, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Christelle REYNAUD

Présent(e)s en visioconférence : Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Martine CARRIER, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Agnès JAUBERT (Suppléante de M. Fabrice LARUE), M. Christophe MONTBLANC, M. Driss NAJI, M. Max TOURVIEILLE

Absent(e)s : M. François BARRY, M. Solange BERGERON, M. Philippe DELAPLACETTE, M. Antoine DOS SANTOS, M. Aurélien FERLAY, M. Patrick GAUTHIER, Mme Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD

Excusé(e)s : M. Clément CHAPEL, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Pierre MAISONNAT, M. José ORENES LERMA, M. Gérard ROBERTON, M. Bruno SENECLAUZE

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD
- Mme Sylvette DAVID donne pouvoir à M. Christian MASSOLA
- M. Khalid ESSAYAR donne pouvoir à Mme Stella BSERENI

Assistaient en tant qu'invités : M. Jean-Charles MANRIQUE, Mme Victoria BRIELLE, M. Frédéric JACOUTON et Mme Samantha CORVIONE

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 38
○ Pour : 38
○ Contre : 0
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON

**AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE DE LA VENTE DU BÂTIMENT DE SAINT AGREVE  
PROPRIÉTÉ DE NUMÉRIAN**

**Vu** les articles L. 5721 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** les statuts du syndicat mixte Numérian

Le bâtiment de Saint Agrève situé 195, avenue des Cévennes – BP6, 07320 Saint Agrève, est propriété de Numérian depuis le 16 avril 2013.

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Ces locaux sont aujourd'hui inadaptés compte tenu de la surface importante accueillant seulement 3 agents, mais aussi eu égard à la localisation du siège dorénavant situé à Le Pouzin. L'ensemble des élus lors des derniers conseils Syndicaux ont convenu de procéder à la vente de ce bien.

### DESIGNATION

Bien compris dans un bâtiment à usage professionnel et d'habitation soumis au régime de la copropriété situé à Saint Agrève (ARDECHE) 07320, 165 avenue des Cévennes.

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
BO	492	165 av des Cévennes	00 ha 07 a 01 ca

### Description du Bien :

#### - Lot numéro deux (2)

Ces locaux tertiaires sont composés de deux bureaux, un local archives, un dégagement avec deux placards, un lavabo, un WC, une cuisine et un garage. Ce lot est accessible directement depuis l'avenue des Cévennes, par une porte d'entrée ainsi que par un portail de garage. Ce lot est situé en rez-de-rue, au niveau 2 du bâtiment, côté Est. De plus, ce lot a la jouissance des trois places de parking, ainsi que l'espace extérieur comprenant la rampe d'accessibilité pour personne à mobilité réduite et le coffret Télécom,

Ce lot représente une superficie de 138.80m<sup>2</sup>, soit cent dix-neuf millièmes (119/1000èmes) des parties communes générales.

#### - Lot numéro trois (3)

Ces locaux tertiaires sont composés de deux bureaux, un dégagement, quatre placards, un lavabo et un WC. Ce lot est accessible directement depuis l'Avenue des Cévennes, par une porte d'entrée. Ce lot est situé en rez-de-rue, au niveau 2 du bâtiment, côté Ouest.

Ce lot représente une superficie de 59.40m<sup>2</sup>, soit cent quarante millièmes (340/1000èmes) des parties communes générales.

Considérant que les locaux localisés, 165 avenue des Cévennes à 07320 Saint Agrève sont sous-utilisés, vide de toute présence d'agents et donc plus en adéquation avec les besoins du Syndicat Mixte Numérien.

Considérant que la cession de l'immeuble susmentionné, appartenant au patrimoine privé du Syndicat Mixte Numérien relève d'une bonne gestion du patrimoine, les recettes générées par sa cession permettront d'accompagner les activités en cours et futures du Syndicat Mixte.

Considérant que la société « Les Fontes de Mars » a manifesté auprès du Syndicat Mixte l'intérêt d'acquérir cette propriété dans le cadre de son activité,

Considérant que le montant négocié de la vente du bâtiment est fixé à 95 000€,

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérien et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,

**Décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

Décide de vendre le bien situé 165 avenue des Cévènes à 07320 Saint Agrève, lot N°2 et lot N°3 à la société « Les Fontes de Mars » au prix de 95 000€,

D'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne fin de la procédure pour le bien visé ci-dessus et à signer tous les documents nécessaires,

Décide de faire recette du fruit de la vente du dit bien et de l'inscrire au budget du Syndicat Mixte Numérien,

Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 23 février 2023,

Le Président,



Jérôme BERNARD